

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Indemnité d'annulation. Après le début de l'installation, toute commande sera facturée à 100% du coût original.

MODALITÉS

Tout exposant possédant des appareils ou systèmes électriques qui présentent des caractéristiques spéciales ayant des exigences supérieures, devra immédiatement en aviser GES Canada Ltée.

Tout matériel fourni par GES pour l'installation, la location et l'entretien du matériel électrique demeure la propriété de GES Canada Ltée.

Le prix indiqué pour la prise de courant comprend l'installation de la prise à l'arrière du stand. Toute connexion ou disjonction aux bornes d'appareils fait l'objet d'un tarif additionnel.

Les prix et les tarifs pour la main-d'oeuvre sont basés sur l'échelle de salaires courante ou peuvent être sujet à changement sans préavis.

Pour être prise en considération, toute réclamation au sujet des frais encourus pour l'installation électrique devra être présentée avant la clôture du Salon.

Interdiction: Il est interdit à quiconque de partager ou de redistribuer le courant électrique loué par un exposant ou pour le compte d'un exposant. Le courant électrique loué est pour l'usage exclusif de l'exposant dans son stand ou étalage et ne peut être acheminé ailleurs. *Exemple:* une prise de courant de 1500W ou une alimentation électrique de 100 ampères, louée par un client, fournisseur ou exposant ne doit pas être répartie et redistribuée vers l'étalage ou le stand d'un autre exposant. Dans un tel cas, tout individu ou compagnie qui aura passé la commande de location d'électricité, devra aussi assumer le coût du ou des services d'électricité fournis aux autres stands en plus des services d'électricité qu'ils auront commandés. Le tarif chargé à tout exposant utilisant un service d'électricité est le coût d'une prise de courant de 1500W au tarif en vigueur.

RÈGLEMENTS

Le comité d'examineurs a le pouvoir de refuser les installations électriques qui présenteraient des risques de feu et qui ne rencontreraient pas les exigences du Fire Underwriters Investigation Bureau of Canada.

Tous les moteurs de plus de 1/2 c.v. doivent être munis d'un démarreur magnétique et d'un sectionneur.

Pour fins d'inspection et de dépannage, les fils électriques des stands pré-fabriqués doivent être en tout temps facilement accessibles des deux côtés et de l'arrière du stand.

GES ne se rend pas responsable des dommages résultant des pannes d'électricité ou des défauts dans les appareils nécessitant un service électrique de 24 heures.

Aucun circuit individuel d'éclairage ne pourra dépasser 1,500 watts. Lorsque le circuit électrique d'un stand est muni de fusibles et qu'il dépasse 2,000 watts, ou 2 circuits, ledit stand devra être pourvu d'un câble d'alimentation 120-208 volts, triphasé.

Il n'est pas nécessaire de débrancher les appareils électriques ne fonctionnant pas après les heures de fermeture; le courant électrique est automatiquement coupé au panneau central. Il est strictement défendu de couvrir les lampes de papier, de tissu ou de toute autre matière inflammable durant la nuit.

Au moment de la fermeture chaque jour, l'exposant devra lui-même fermer les interrupteurs de tous les appareils en opération.

Votre matériel devra être prêt pour le démantèlement dès la clôture de l'exposition. Vous devrez également débrancher tous vos appareils électriques car le courant sera immédiatement coupé.

Les prix indiqués comprennent l'installation complète de tous les câbles d'alimentation, tableaux et fils, les frais d'inspection et d'entretien ainsi que l'enlèvement du matériel électrique à la fin de l'exposition. Tout le matériel demeure la propriété de GES Canada Ltée.